



Lettre d'information du Couesnon n° 10



Les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques

Editorial

Le bassin du Couesnon couvre un territoire rural sur lequel l'activité agricole occupe une place très importante sur le plan économique. Les efforts des agriculteurs pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement et plus particulièrement sur la qualité de l'eau et des rivières portent aujourd'hui leur fruit. Mais il reste encore des efforts à faire notamment pour réduire les pollutions en nitrates et pesticides.

Afin de répondre à cette problématique et en application notamment du SAGE Couesnon, les collectivités locales travaillent depuis déjà plusieurs années avec les agriculteurs pour améliorer leurs pratiques ou restaurer les cours d'eau et le bocage. C'est donc dans cette continuité que le Syndicat Mixte du SAGE Couesnon en partenariat avec les syndicats de production d'eau, de bassin versant et les communautés de communes du territoire ont décidé de mettre en place un Projet Agri-Environnemental et Climatique, outil très intéressant pour concilier économie et environnement.

Ce nouveau numéro est donc l'occasion de vous présenter cet outil qui permet l'accès aux mesures agri-environnementales et climatiques.

Je terminerai cet édito en remerciant l'ensemble des agriculteurs qui se sont engagés dans cette démarche.

Je souhaite que nous restions tous mobilisés pour la protection de ce bien commun et précieux qu'est l'eau. Bonne lecture à tous.

Joseph BOIVENT,
Président
du SAGE Couesnon



Les collectivités proposent, des agriculteurs s'engagent !

→ Les MAEC : Soutenir le maintien et le développement des pratiques agricoles favorables à l'environnement

Dans le cadre de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC), un ré-équilibrage des aides a été opéré afin de financer davantage les mesures de développement rural. Ainsi, pour maintenir le montant de leurs aides, les agriculteurs peuvent notamment contractualiser des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC).

L'objectif de ces MAEC est d'accompagner les exploitants agricoles dans l'évolution de leurs pratiques pour parvenir à des pratiques respectueuses de l'environnement et économiquement rentables à terme, ou dans le maintien de pratiques menacées ayant un bénéfice environnemental reconnu.

En Bretagne, peuvent bénéficier de l'ensemble des MAEC les agriculteurs des territoires sur lesquels les collectivités locales ou des associations s'organisent pour permettre leur financement à travers un Projet Agri-environnemental et Climatique (PAEC). Sans organisation et animation locales, seules quelques MAEC sont accessibles aux agriculteurs.



→ Hubert COUASNON

Agriculteur, conseiller municipal de Lécousse ; vice-président du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Bassin du Couesnon, en charge des actions de lutte contre les pollutions et membre du collège des Elus de la CLE du SAGE Couesnon

Les collectivités s'organisent pour permettre l'accès des agriculteurs de leur territoire aux aides découlées de la PAC

En tant que producteur d'eau potable, le SMPBC souhaite prélever une eau brute la moins dégradée possible. C'est pourquoi, nous travaillons depuis plusieurs années avec les acteurs du territoire pour trouver des solutions acceptables par et pour tous.

Demander aux agriculteurs de changer leurs façons de travailler pour diminuer leur impact sur l'environnement, c'est bien, les accompagner, c'est mieux...

Il nous paraissait donc indispensable de pouvoir proposer aux agriculteurs le maximum de MAEC répondants à nos préoccupations. En effet ces MAEC permettent d'améliorer la qualité de l'eau tout en permettant d'indemniser les agriculteurs qui font des efforts.

En s'engageant dans une MAEC systèmes herbivore ou monogastriques ou encore une MAEC phytos, un agriculteur devra baisser l'usage des pesticides sur l'ensemble des cultures de son exploitation.

Les MAEC systèmes herbivores permettent également d'avoir une surface en herbe plus importante, donc une couverture permanente des sols sur l'année, ce qui limite, si la prairie n'est pas surexploitée, les risques de transfert de nitrates vers les eaux.

Les MAEC zones humides reconnaissent quant à elle la nécessité d'avoir une gestion plus extensive de ces milieux proches du cours d'eau et qui sont souvent qualifiés de « rein de la terre » tant elle joue un rôle important pour épurer les eaux qui s'écoulent des versants avant de la restituer au cours d'eau.

Outre les bienfaits pour la qualité de l'eau, soulignons les bienfaits de ces MAEC pour la préservation de la biodiversité (60% des espèces sont situées en milieux humides) mais aussi pour le Climat : une prairie peut ainsi stocker, selon l'Institut de l'Élevage, près de 70t de Carbone/ha sur les 30 premiers centimètres du sol (contre 43t/ha pour les terres en cultures) tandis que les haies stockent 100kg de Carbone pour 100ml, d'où l'importance de préserver et développer des systèmes d'élevage basé sur les prairies et le bocage.

Le syndicat mixte du SAGE Couesnon, en partenariat avec les collectivités productrices d'eau potable (syndicat mixte de production du bassin du Couesnon, collectivité eau du bassin rennais), les syndicats de bassin versant et les communautés de communes du Coglais et d'Antrain, a été retenu par la région Bretagne pour être opérateur d'un PAEC sur les bassins versants de la Loïsanne Minette et du Haut Couesnon (voir carte) pendant 3 ans (2015-2017). Les agriculteurs peuvent ainsi être accompagnés via un diagnostic et un conseil annuel dans le choix des MAEC les plus adaptées à leurs exploitations. L'engagement dans une MAEC se fait sur une durée de 5 ans.

Les conditions de travail et l'autonomie restent au centre de nos préoccupations

Notre exploitation se trouve sur le bassin versant du Haut Couesnon, elle compte 90 vaches laitières sur 120 ha, avec un système tourné vers l'herbe, ce qui n'a pas toujours été le cas ! Au début du GAEC en 2005, il y avait la moitié de la surface en maïs et céréales. Les charges, les pics de travail et la mauvaise conjonction économique nous ont fait progressivement diminuer le maïs et les céréales, au profit de l'ensilage d'herbe.

Nous voulions être plus autonomes, ce que nous atteignons au fur et à mesure en augmentant nos surfaces en herbe. Puis en discutant avec d'autres exploitants engagés en MAE (ancienne programmation), nous nous sommes dit pourquoi pas nous. Alors nous nous sommes engagés en SFEI. Les premières années ont été un peu difficiles mais ces mesures permettent un très bon accompagnement pour changer de système, et soutenir la production pendant ce changement. Une fois les habitudes prises, le système est confortable.

Il était donc naturel de nous engager dans les nouvelles MAEC (herbivore), ce qui a été facile avec de bons conseils de la Chambre d'Agriculture et l'aide de la DDJTM lors de la déclaration. Nous avons aussi contracté des mesures unitaires dans les zones humides (pâturage limité et fauche tardive), ce qui nous permet de valoriser toutes les surfaces de la ferme, y compris les zones moins productives. Et l'effort à faire pour respecter le cahier des charges est minime.

Aujourd'hui, on se sent plus en phase avec le métier d'agriculteur dans ce système. Les échanges que nous avons avec d'autres exploitants nous confortent dans nos choix. L'herbe, ce n'est plus la routine car il faut s'adapter, le travail est plus agréable, plus intéressant et nous sommes plus autonomes. Depuis peu, nous nous sommes engagés en conversion pour la bio.

Les MAEC « Biodiversité » qui améliorent l'entretien des vergers, des mares et des bandes enherbées pour l'accueil des oiseaux.

Et les MAEC « Agriculture biologique » dont les objectifs sont d'accompagner les maintiens ou les reconversions en agriculture biologique.

En 2015, 10% des agriculteurs du haut-Couesnon et de Loïsanne Minette se sont engagés dans ces MAEC. En tout, ce sont 98



Zone humide le long du Tronçon



Entretien de zone humide par fauche

MAEC qui ont été signées avec une majorité (68%) de MAEC « Système herbivore ». Le reste concerne les mesures de maintien ou de conversion à l'agriculture biologique ainsi que les zones humides et les phytosanitaires. En terme de surface, cela représente 4215 ha d'engagés, soit 10.5% de la surface agricole. 59 ha ont été engagés dans des mesures d'amélioration de la gestion des zones humides et 93 ha dans des mesures de réduction de pesticides.



→ NOËL DEMAZEL

Agriculteur à Montours et engagé dans une MAEC monogastrique

Ces engagements me permettent de tester d'autres façons de travailler

Je produis actuellement 15 000 poulets sur une surface de 33ha. 40% de ma production est vendue en vente directe et 60% auprès de détaillants qui sillonnent les marchés de l'île et vilaine et de la Manche.

Mon exploitation est située sur le bassin versant des Echelles (sous bassin versant de Loïsanne Minette), où l'on est soumis à une réglementation plus importante car les taux de nitrates y sont relativement élevés. Nous devons donc mettre moins d'azote sur nos parcelles ce qui a tendance à diminuer nos rendements et la MAEC me permet de compenser la perte de revenu.

Je souhaite également diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires sur mon exploitation car je pense que pour l'environnement cela est nécessaire, mais je souhaite aussi nourrir mes animaux plus sainement afin d'améliorer l'image des volailles vendues.

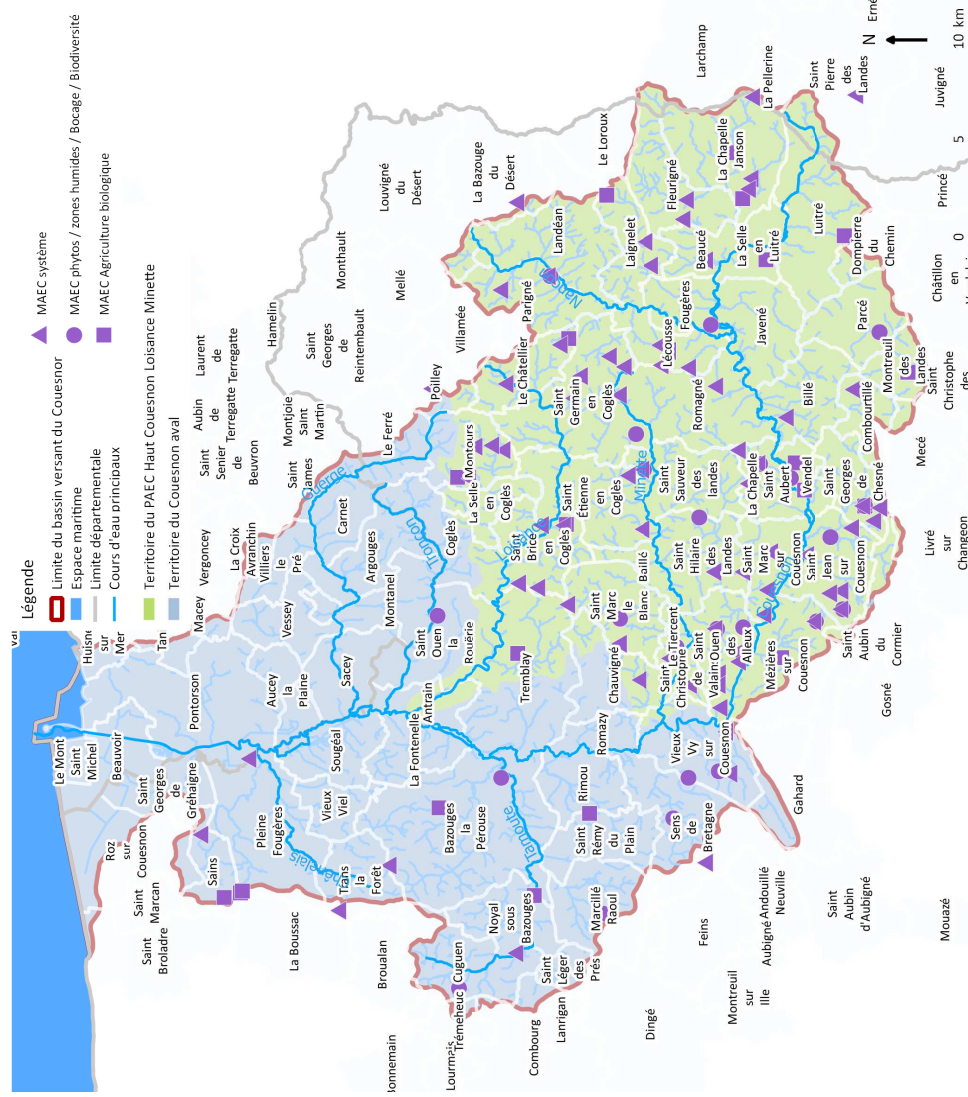
Afin de bien mesurer les conséquences d'un engagement dans une MAEC, j'ai bénéficié d'un diagnostic de mon exploitation avec un conseiller agricole, ce qui m'a permis de me situer par rapport aux objectifs des différents MAEC proposés. Chaque année, il est prévu de faire le point avec le conseiller afin de définir la stratégie à adopter pour l'année suivante.

Au final cela me permettra d'améliorer mon coût de revient car je diminuerai l'utilisation des produits phytosanitaires sur mes céréales, ce qui augmentera ma marge par animal vendu.



Lettre d'information du Couesnon - 3

Localisation des agriculteurs s'étant engagés dans une MAEC en 2015



tences, est aussi de multiplier les contacts avec les agriculteurs.

L'animation et l'accompagnement autour de ces mesures vont se poursuivre sur 2016 et 2017.

Par ailleurs, le syndicat mixte du SAGE Couesnon, en partenariat avec le syndicat du Couesnon aval, les communautés de communes de l'aval, les communautés de littoral et la chambre d'agriculture de la Manche, a déposé un nouveau projet agrrienvironnemental et climatique pour l'autre moitié du bassin versant (moyen Couesnon et basse vallée du Couesnon). Les régions Bretagne et Basse Normandie viennent d'émettre un avis positif, ce qui permettra d'élargir l'accès aux MAEC à l'ensemble des agriculteurs du bassin versant du Couesnon dès avril 2016.

Des MAEC supplémentaires sont donc ouvertes sur ce secteur pour les marais classés Natura 2000. Pour ce sont des Mesures « Systèmes » et « zones humides », l'accent sera mis sur les sous-bassins prioritaires de la Tamoute, de la Guerge et du Tronçon dont la qualité des eaux reste à améliorer notamment en matière de nitrates. Un animateur va être prochainement recruté pour accompagner les agriculteurs de l'ensemble du Couesnon Aval.



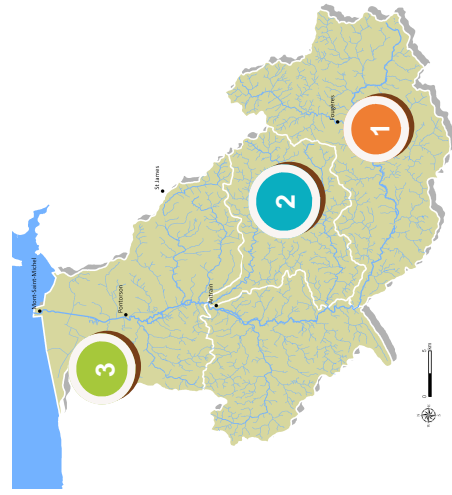
Entretien du bocage

des charges des mesures retenues.

Les animateurs bocagers des communautés de communes ou du syndicat du haut-Couesnon interviennent pour un accompagnement spécifique sur les mesures bocage (accompagnement individuel et formation à la taille), tandis que les animateurs milieux aquatiques des syndicats du Haut Couesnon et de Loïsanne Minette accompagnent les agriculteurs pour le choix et l'application des mesures zones humides. L'intérêt du partenariat, outre la complémentarité des compétences,

-> La chronique des sous-bassins versants

Plusieurs structures travaillent sur le bassin versant du Couesnon pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Nous vous proposons de découvrir quelques actions qui ont eu lieu en 2015.



de Fougères lors de l'été 2015? En effet le Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon réalisait de lourds travaux d'aménagement sur le Couesnon pour, notamment, améliorer la migration des poissons, qui jusqu'à présent étaient bloqués par la pisciculture de Galaché.



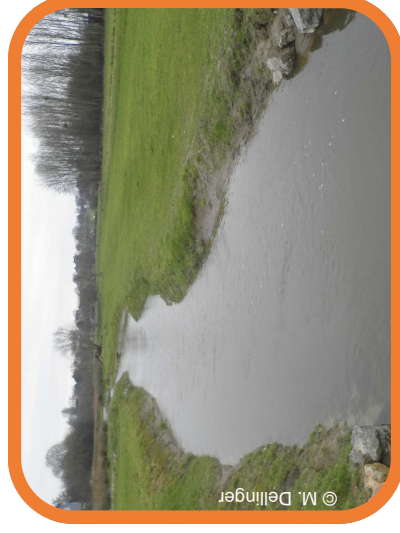
En amont de cette pisciculture de Galaché, située sur le site d'un ancien moulin, le Couesnon ne s'écoulait plus dans son lit d'origine mais s'écoulait principalement par le bief alimentant la pisciculture.

Même si le Couesnon retrouvait son lit originel en période de hautes eaux, cela posait des problèmes pour le passage des poissons.

1 Fougères : Le Couesnon retrouve son lit d'origine

Vous avez sans doute remarqué la présence de tractopelles et de camions dans la prairie près du rond point de Vitré sur la rocade sud

L'objectif était donc de replacer le Couesnon dans son ancien lit en fond de talweg ainsi que de restaurer le ruisseau du Groslay en amont du pont d'Yné afin de permettre le franchissement des poissons migrateurs (saumons, anguilles, truites,...), d'assurer le transport des sédiments et de restaurer la morphologie du cours d'eau (c'est-à-dire redonner au Couesnon une « forme » plus adaptée et diversifiée : largeur, profondeur, granulométrie du fond, berges, méandres,...) pour offrir des habitats diversifiés propices à la faune et la flore aquatique, tout en préservant l'alimentation en eau de la pisciculture.



Le Couesnon de nouveau dans son lit

Depuis les travaux de juillet 2015, le Couesnon a retrouvé son ancien lit sur environ 2km. L'ancien lit du Couesnon a été restauré sur près d'1 km : terrassement du lit qui était obstrué, tracé sinueux restauré, diversification des écoulements par ajout de granulométrie favorable à la vie aquatique... Le pont de la RD798 a été désobstrué et le Groslay a été réaménagé. Le bief est conservé afin d'amener l'eau nécessaire à l'alimentation de la pisciculture de Galaché. Les matériaux terreux déblayés lors des travaux sur le Couesnon sont disposés au niveau de la partie inférieure des berges du bief pour y créer des banquettes végétalisées, permettant de maintenir une hauteur d'eau minimale en période estivale pour la faune aquatique.

Syndicat intercommunal du Haut Couesnon : 02 23 51 00 14

2 Le peuplier et la rivière ne font pas toujours bon ménage

Essence traditionnelle de l'emballage léger des produits maraîchers et des huîtres, le peuplier participe pleinement au rayonnement des spécialités bretonnes.

Toutefois, les essences d'arbres implantés le long d'une rivière doivent être adaptées à ce milieu naturel spécifique que l'on nomme plus communément « la ripisylve ». L'implantation de rangs de peupliers de culture sur le haut de la berge est source de nombreux problèmes. Compte tenu de leur enracinement superficiel, les arbres se développent sur un système racinaire en forme de galette peu profonde, ce qui les rend particulièrement sensibles aux déracinements lors des coups de vents ou reculs de berge.

Les peupliers présents sur les bords de rivière proviennent, pour la plupart, de plantations et ne sont pas adaptés aux berges. Ils sont souvent les premiers à être déracinés et causes de multiples dégradations.

Il est donc conseillé d'éviter la plantation de peuplier au bord des cours d'eau en privilégiant des essences locales adaptées (saules,



Peupliers tombés en travers de la Minette à Saint Sauveur des Landes, le tronçonnage de la prairie en amont. On peut également observer une forte dégradation des berges due au déracinement de l'arbre

aulnes ...). Il existe des aides à la plantation via les programmes régionaux de plantation que sont : Breizh Bocage pour les plantations linéaires et Breizh Forêt Bois pour les plantations de parcelle.

A défaut, la plantation de peupliers le long des cours d'eau devra dans la mesure du possible être positionnée à 6 mètres de la berge minimum. Pour les arbres déjà en place, il est conseillé de les exploiter, même s'ils ne sont pas encore arrivés à maturité.

Syndicat Intercommunal Loisaice Minette : 02 99 18 57 85

Coglais communauté : 02 99 97 71 80

3 Plantation d'une haie par les écoliers et découverte de l'arbre (du bocage)

Dans le cadre des actions d'éducation à l'environnement et du programme Breizh bocage, portés par la Communauté de Communes Baie du Mont Saint Michel, 324 élèves de cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) du territoire ont participé à la plantation d'une haie en installant chacun un arbre.

Les travaux ont été un point d'entrée pour

expliquer les rôles que jouent la haie et les arbres (anti-érosif, brise-vent, biodiversité, ...). Les enfants ont également pu découvrir un Chêne de la Liberté sur la commune de Sains, qui, du haut de ses 25 m et ses 224 ans remémore la révolution française.



Communauté de communes Baie du Mont-Saint-Michel : 02 99 48 76 42

Des aides à la plantation !

Si vous êtes intéressés pour planter des haies, regarnir des haies ou créer des talus sur vos parcelles, vous êtes invités à contacter l'animateur bocage de votre territoire :

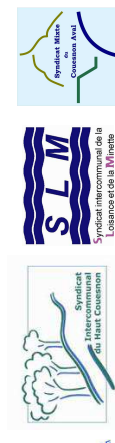
Coglais Communauté et Antrain Communauté - Sophie Dussaux : 02 99 18 41 51

Communauté de communes Porte de Bretagne Baie du Mont Saint Michel - Timothée Nolot : 02 99 48 76 42

Louvigné Communauté - Christelle Cadoux : 02 99 98 15 99

Communauté de communes de Saint James - Pierrick Cordouen : 02 33 89 62 08

Syndicat du Haut Couesnon (Fougères Communauté et Com'Onze) - Romain Decensé : 02 23 51 00 96



Syndicat Mixte du SAGE Couesnon

Directeur de publication : Joseph Boivent

www.sage-couesnon.fr

Siège social : Fougères Communauté

Parc d'activités de l'Aumallerie 35133 La Selle-en-Luitré

Téléphone : 02 99 99 22 51

Courriel : cellule.animation@sage-couesnon.fr